



Plan de financement prévisionnel des opérations d'investissement bénéficiant de subventions publiques

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

Création d'une aire de jeux à Doué-la-Fontaine

Dépenses prévisionnelles € H.T.		Recettes prévisionnelles		
Aire de jeux de Doué-la-Fontaine	51 789.30 € H.T.	Département – Dispositif de soutien aux investissements des communes	20%	10 357.86 €
		Autofinancement de la collectivité	80 %	41 431.44 €
Total	51 789.30 € H.T.	Total	100%	51 789.30 €

A Doué-en-Anjou, le 16 février 2024

Le Maire,
Michel Pattee

